

**CALENDRIER DE RENTRÉE - SEPTEMBRE 2022**  
**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Site Labbé

Ce calendrier tient lieu de convocation individuelle pour la rentrée 2022/2023.

La liste des élèves par classe sera affichée 10 min avant l'heure de convocation indiquée ci-dessous sur des panneaux disposés sur le lieu d'accueil.

La prise en charge de la classe sera assurée par le professeur chargé de l'accueil (professeur principal ou de liaison).

**Rentrée des équipes pédagogiques (enseignants) : Mercredi 31 août 2022.**

Filières		Date et horaire de rentrée	Lieu et accueil des élèves	Accueil des élèves internes uniquement
2 <sup>ndes</sup> Générales et technologiques		Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre à 9 h	Cour de l'internat	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre de 7h30 à 8h45 cour de l'internat
1 <sup>ères</sup> Générales et technologiques 1 <sup>ères</sup> PRO microtechniques		Vendredi 2 septembre à 9 h	Cour d'honneur (bâtiment principal)	Vendredi 2 septembre de 8h à 8h45 Cour de l'internat
T <sup>les</sup> Générales et Technologiques T <sup>les</sup> PRO microtechniques		Vendredi 2 septembre à 8 h	Cour d'honneur (bâtiment principal)	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre de 16h45 à 17h30 Cour de l'internat
CPGE	PTSI SPEPT	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre A 9h	Accueil Salle Labbé	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre De 8h à 8h45 Cour de l'internat
BTS 1 <sup>ère</sup> année Voie scolaire	SN CIM – CRSA CIRA – CPDE	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre à 10h – salle Labbé		
BTS 2 <sup>ème</sup> année Voie scolaire	SN CIM – CRSA CIRA - CPDE	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre à 11h	Accueil Salle Labbé	
BTS 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année par apprentissage	CIM	Lundi 5 septembre à 9h	Accueil Salle Labbé	
	CRSA	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre à 8h		

## 1. MANUELS SCOLAIRES.

- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le lycée Jules Haag mettent à disposition sous forme de prêt gratuit les manuels scolaires pour les élèves de toutes les classes.
- **La distribution se fera par classe la semaine de la rentrée. Les livres devront être couverts par les familles. Toute détérioration ou perte fera l'objet d'une facturation en fin d'année.**

## 2. COTISATIONS 2022-2023 Pas d'espèces (si pas de chèque, règlement à la rentrée)

Maison des lycéens	9 €	Chèque libellé à l'ordre de : <b>Maison des lycéens</b> sera établi. <i>Pensez à inscrire au dos du chèque les Nom et prénom de l'élève.</i>
Caisse de Solidarité	1 €	
<b>Association Sportive</b> Si l'élève est : <ul style="list-style-type: none"><li>• en Section ou Pôle</li><li>• suit l'Option EPS</li></ul> <b><u>l'adhésion est obligatoire</u></b>	adhésion pour les élèves du lycée Général et Technologique 25 €	Un chèque libellé à l'ordre de : <b>Association sportive</b> sera établi. <i>Pensez à inscrire au dos du chèque les Nom et prénom de l'élève.</i>
	adhésion pour les élèves du lycée Professionnel 10 €	

La contribution volontaire aux associations et à la Caisse de Solidarité du lycée est un acte solidaire. Les sommes perçues par la maison des lycéens sont redistribuées sous forme d'aides au financement de sorties et voyages pédagogiques et participent à l'amélioration du cadre de vie des élèves et à la réalisation d'activités culturelles.

## 3. BOURSE NATIONALE DU SECOND DEGRÉ

Les élèves titulaires de la bourse et changeant d'établissement pour la rentrée 2022/2023 doivent remplir un imprimé "transfert de bourse" à retirer au secrétariat élèves dès la fin des cours.

## 4. DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION À L'INTERNAT

Pour les élèves internes au cours de l'année scolaire 2021/2022 ou souhaitant le devenir, l'inscription ou la réinscription à l'internat **n'est pas automatique**. Un courrier du responsable légal et/ou la fiche "demande d'entrée à l'internat" seront impérativement à joindre au dossier d'inscription ou de réinscription.

Les élèves de terminale redoublants ne seront inscrits qu'en fonction des places disponibles à la rentrée.

Un courrier de l'établissement sera envoyé aux familles concernées **dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet** pour confirmer l'inscription **définitive ou sur liste d'attente** à l'internat.

## 5. DEMI-PENSION

Pour les élèves qui auront choisi la formule demi-pensionnaire : le forfait par défaut lors de l'inscription sera **DP 4 jours jusqu'aux emplois du temps définitifs**.

## 6. POUR LES ÉLÈVES QUI PASSERONT UN EXAMEN EN JUIN 2023.

**L'attestation de recensement ou l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.) est obligatoire pour toutes les inscriptions aux examens.** Ces inscriptions se dérouleront dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023)

Les élèves passant un examen dans l'année doivent être en possession d'une pièce d'identité qui soit encore valide au moment des examens (jusqu'en juillet 2023). Une photocopie recto-verso de cette pièce sera demandée au moment de l'inscription à l'examen.

## 7. POUR LES ÉTUDIANTS POST BAC (SAUF FORMATION PAR APPRENTISSAGE)

### • BOURSE ÉTUDIANTE :

La notification conditionnelle de la bourse étudiante reçue dans le courant des vacances doit impérativement **être rapportée au secrétariat élèves** à la rentrée. Le paiement sera effectué par le CROUS dès le retour de la notification définitive.